La Vie Amplier

N°57
2ème semestre 2025

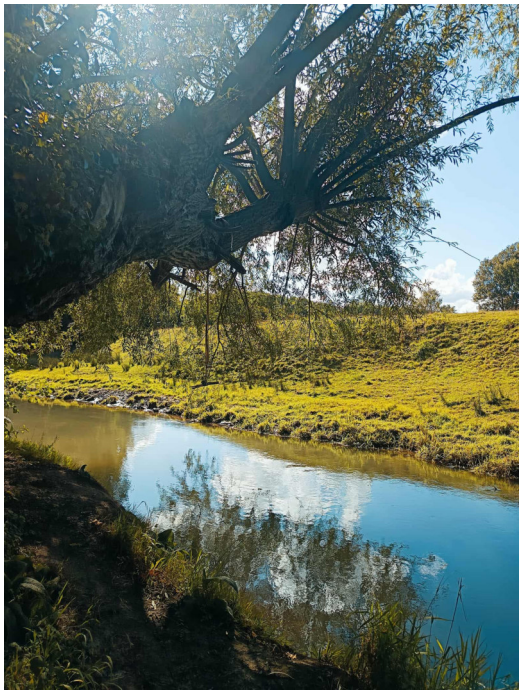

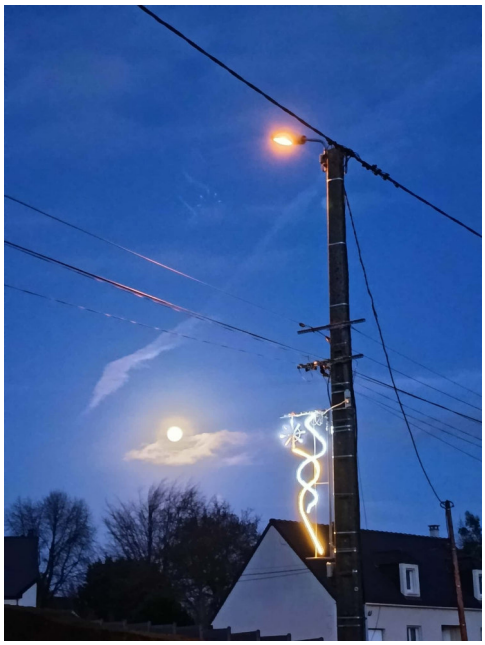

Le Mot du Maire

Le Conseil Municipal, le personnel municipal, les associations et leurs bénévoles se joignent à moi pour vous adresser ainsi qu'à vos proches tous nos vœux de joie, de bonheur, de santé et de prospérité et de paix pour cette nouvelle année 2026.

Le logement communal sera loué à compter du 2 janvier 2026.

La taille des arbres rue du Marais, Grand Place et rue Jules Lefebvre ont eu lieu à l'automne, de même que ceux de la parcelle acquise par la Commune à côté du Cimetière.

Malgré toutes ces actions pour embellir notre village, il se trouve encore des gens irrespectueux qui déposent des ordures dans la nature, entre TERRAMESNIL et AMPLIER. Plainte a été déposée en gendarmerie, à suivre.

Les travaux de la rue de l'église auront lieu début 2026 avec un changement de technique (enfouissement de fils) : 2 ans et demi pour s'apercevoir que la solution initialement envisagée n'était pas réalisable.

Alors oui, il existe assurément mieux ailleurs, mais on n'est peut-être pas si mal à AMPLIER.

Le RPC installé à Orville a libéré notre école.
Une étude sur le devenir de cette dernière est en cours.

Encore une fois tous nos vœux de santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année, avec une pensée particulière pour nos malades et les habitants isolés.

Hubert TASSENCOURT

Permanences de Mairie

Mardi, de 10h à 12h et de 17h30 à 19h
(permanence des Adjoints, de 18h à 19h)
Jeudi, de 17h30 à 19h
(permanence du Maire, de 18h à 19h)

Merci à tous de respecter les heures de permanence.

Coordonnées du Maire :
Hubert Tassencourt 06.73.58.96.58
Coordonnées des adjoints :
Chantal de Lamarlière : 03.21.48.50.74 ou 06.24.36.18.75
Didier Verriele : 03.22.32.96.93 ou 06.16.56.62.44
Coordonnées de la Mairie : 03.21.48.50.43

mairieamplier62760@gmail.com

CARTES D'IDENTITE - PASSEPORTS

Les demandes sont à formuler au bureau de la police municipale de Doullens (pré-demande en ligne obligatoire, sur le site servicepublic.fr), uniquement sur rendez-vous
Au **03-22-32-42-46**
Ou dans toute autre mairie équipée (Frévent, Arras)

RATICIDE

Pour éviter la prolifération de rats dans notre Commune, la Municipalité met du raticide, à disposition des administrés.

Retrait en Mairie

AUTORISATION D'URBANISME

Les Autorisations d'Urbanismes (Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable de travaux, Permis de construire ou d'aménager, Permis de démolir…) peuvent s'effectuer par voie électronique : c'est la SVE (Sollicitation par Voie Electronique) sur le site

www.sve-urbanisme.campagnesartois.fr

Le dépôt papier en Mairie est bien sûr toujours possible.

La Boîte à livres en Mairie

Le principe de la boîte à livres est simple :
tout un chacun peut venir y déposer librement ses ouvrages (en très bon état) et emprunter ceux qui l'intéressent.
Il n'est pas nécessaire de déposer un livre pour en reposer un. Il n'est pas non plus obligatoire d'en prendre un après en avoir déposé.
Le principe est celui du libre-service collaboratif.

Initiation
Gestes de premiers secours

Une session a été organisée le 22 novembre 2025.

10 participants (adultes, ados) ont pu être formés par le personnel de la Croix Rouge.

Travaux communaux

- **Rue de l'église** : les travaux ont été interrompus mais reprendront au printemps suite à un accord de prise en charge financière avec les services d'Enedis et de la Fibre pour enfouir les câbles.
- **Curage des fossés rue Jules Lefebvre :** intervention en janvier 2026,
- **Réhabilitation de l'école :** Nous avons réalisé plusieurs études et chiffrages concernant la mise aux normes des bâtiments communaux. Après avis de la préfecture et du département (principaux financeurs) la décision s'est portée sur la transformation de l'école en salle d'activités pour le village. Les demandes de subventions sont en cours. La décision de travaux sera prise en fonction des subventions accordées.
- **Pont de fer du Marais :** la remise en état est programmée pour 2026,
- **Logement communal :** des travaux de rafraîchissement ont été réalisés pour accueillir de nouveaux locataires début janvier.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et les invitons à venir se présenter en Mairie, afin que nous puissions actualiser la liste de nos administrés !

Dans nos registres d'État civil

Décès

Yvette HARLE, le 23 septembre 2025

Mariages

Emilie FRANCOIS et Benoît DAMIENS, le 2 août 2025
Fatma CAKIR et Koray TURGUT, le 25 octobre 2025

Cette année, l'opération se tiendra les 6-7-8 mars 2026

Nous proposerons un nettoyage du village et des alentours,
le samedi 7 mars 2026.
Vous êtes tous conviés à vous associer à cette opération (gants, chasubles et sacs poubelles seront fournis).

Hauts-de-France PROPRES #hdfpropres

TÉLÉTHON

La Commune continue à se mobiliser, pour le téléthon en organisant, **toute l'année,** une **collecte écocitoyenne**, à l'initiative de Gauthier, jeune courrièrois, ambassadeur de l'opération menée au profit de la recherche sur les maladies rares.

Vous pouvez toujours déposer vos piles usagées,en Mairie.
Merci pour ce geste !

Recensement citoyen à 16 ans

Tout jeune français, garçon ou fille, doit obligatoirement se faire recenser, **dans les 3 mois suivant son 16ème anniversaire.**

Depuis novembre 2025, il est possible de se faire recenser

- soit à la **Mairie du domicile** muni des pièces suivantes :

carte d'identité, justificatif de domicile et livret de famille

- soit **en ligne**

https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R2054

Après recensement, une **attestation de recensement** sera délivrée, indispensable à toute inscription d'examen ou concours. Vous recevrez ensuite une **convocation à la participation obligatoire à la JDC** (*Journée de défense et de citoyenneté*). Votre **inscription sur les listes électorales** se fera automatiquement.

Les jeunes ont la parole…

En novembre 2024 nous avions invité les jeunes à nous donner leurs idées pour le village. Nous avons eu peu de retour à l'invitation du 12 juillet 2025, 3 jeunes se sont excusés.

Comme souhaité par les jeunes, la commune a financé le trajet de bus du voyage à Nausicaa organisé par le comité. Le filet de tennis est resté installé.

Les décorations de Noël ont été réalisées en association avec le comité d'animation, la table de ping-pong et le babyfoot seront restaurés pour le printemps 2026.

Le mot du Comité d'Animation

Bonjour à toutes et tous,

Nous sommes à l'approche d'une fin d'année 2025 qui nous a apporté son lot de belles réussites.
Pour rappel, en avril 2025, nous avons effectué la chasse aux œufs pour petits et grands, le voyage Nausicaa qui nous a plongé dans l'immensité marine.
En juin 2025, nous avons célébré le feu de la Saint Jean. Ce fût un moment unique de partage avec les villageois.
En septembre, notre réderie annuelle qui est toujours attendue par les habitants du village et les extérieurs.
Nous regrettons l'annulation du repas du 11 novembre par manque de participants.
Cependant, les membres de votre Comité ne se laissent pas abattre et vous proposent pour ce Noël 2025 un panel de décorations effectué avec du matériel, des matériaux et peintures de récupération.
Vous pouvez les découvrir au sein même du village.
Nous espérons que cela vous plaira et vous demandons votre indulgence. Ce n'est qu'un début…
A ce propos, je remercie les bénévoles du Comité et leur famille pour leur investissement.
Pour finir, l'ensemble du Comité et moi-même vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et une année 2026 douce, pleine d'instants précieux, de silences réconfortants et de rires partagés.

Pour conclure, nous vous invitons le lundi 22 décembre 2025 à l'Assemblée Générale. Elle se déroulera à 20h00 en salle communale (près de la mairie). Au programme seront établis le rapport moral, le rapport financier et l'élection du nouveau bureau (entre autre). Nous vous attendons nombreux et comptons sur vous.

Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite.

Le Président,
Jean-Philippe Balanzat

Le mot de la société de Pêche

La saison de pêche 2025 s'est très bien passée et avec huit rempoissonnements sur le parcours du milieu du marais d'Orville à Authieule, les pêcheurs ont pu s'adonner à leur loisir pêche…
Comme d'habitude, notre fête de la pêche toujours aussi conviviale s'est déroulée le dimanche 08 Juin à Amplier, avec repas sur réservation et choix du menu… sur le bord gauche de l'Authie après le pont à partir de la fosse… Temps magnifique et journée de convivialité comme d'habitude.
L'année prochaine, Cette partie de pêche se déroulera le dimanche 24 mai 2026, toujours à Amplier comme habituellement.
En attendant, la saison de pêche est terminée depuis la mi-septembre.
Il faudra attendre le jour de l'ouverture qui est prévue le samedi 14 mars 2026 pour taquiner à nouveau la truite. Meilleurs vœux de fin d'année à tous.

Pour bien vivre ensemble…

- J'évite d'utiliser outils motorisés et tondeuse, le dimanche et les jours fériés, après 12h
- Je respecte mon voisinage
- J'essaie de limiter les aboiements des chiens, je ramasse les déjections
- Je n'entre pas dans le parc de jeux avec mon chien
- Je contribue à la propreté du village
- J'évite de laisser mes poubelles vides sur la voie publique
- J'adapte ma vitesse en agglomération
- Je ne nourris pas les chats errants
- J'emmène mes déchets verts en déchetterie ou en zone déchets communale : les feux sont interdits sur terrain privé dans le village

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?

Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B

1er TOUR

La liste A a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit 6 sièges.

Les 5 sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne **entre la liste A et la liste B** (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

Sans majorité absolue

2nd TOUR

Mêmes règles de répartition que pour le 1er tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2d tour, les listes doivent avoir obtenu **plus de 10% des suffrages exprimés au 1er tour.**

Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

Médaille de la Famille Française

Félicitations aux 3 familles récompensées !

Les médailles et diplômes ont été remis lors de la Cérémonie de commémoration du 11 novembre, à :

- Catherine BACQUET
- Sophie DELPORTE
- Émilie FRANCOIS

4 Jours de Dunkerque
GRAND PRIX DES HAUTS-DE-FRANCE

Pour la 70ème édition des 4 Jours de Dunkerque, la course passera par Amplier, le jeudi 21 mai 2026. Des informations vous parviendront ultérieurement pour les besoins en bénévoles, signaleurs, etc…